





Après 7 ans d'hémodialyse à l'hôpital, Frans a opté pour l'hémodialyse à domicile.

Pour pouvoir se dialyser lui-même, il a reçu une formation de 5 semaines à l'hôpital : *«On reçoit la machine que l'on emporte ensuite à la maison. Tout vous est expliqué en détail et petit à petit, vous effectuez vous-même votre dialyse ».*



Une solution idéale

Pour Frans, l'hémodialyse à domicile est une solution idéale pour plusieurs raisons.



Tout d'abord Frans est indépendant et il dirige son entreprise depuis son domicile : « *C'est important de pouvoir contrôler son entreprise. Quand on se dialyse chez soi, on est toujours en mesure de pouvoir répondre au téléphone* ».



Ensuite, Frans a choisi de se dialyser tous les 2 jours, week-end compris, ce qu'il ne pourrait faire s'il avait continué à se dialyser à l'hôpital : *« Normalement, le week-end, on ne peut pas aller à l'hôpital. Et 3 jours, c'est long. En se dialysant tous les 2 jours, c'est une solution idéale. On se sent vraiment comme avant. »*



Bien que sa femme ait suivi également la formation et reste présente au cas où, Frans apprécie de pouvoir garder son indépendance : *" Je lui dis de ne pas s'inquiéter, d'aller faire du shopping. Certaines personnes aiment se faire assister, moi pas. "*



En bref

Cela fait maintenant 3 ans que Frans a opté pour l'hémodialyse à domicile et il est toujours aussi satisfait de son choix : *« Mon expérience est que cela se passe bien, ce n'est pas difficile, cela devient une routine. Et puis, la liberté surtout... »*



Infections nosocomiales : plaider pour une plus grande transparence

12 juillet 2011

Les infections à l'hôpital contaminent chaque année 125 000 Belges. L'issue est fatale pour 2 600 d'entre eux



Surconsommation médicale dans les services d'urgence

26 nov. 2008

Nous nous précipitons trop facilement aux urgences. Et ces services ont également trop vite recours aux grands moyens.



L'honorable membre me demande, à la lumière du récent cas de l'hôpital Dodoens, quel est mon point de vue quant à des pratiques que le gestionnaire pourrait vouloir imposer aux médecins et qui seraient contraires aux bonnes pratiques médicales



Pour la législation belge, l'hôpital est un établissement de soins de santé où des examens et/ou des traitements spécifiques de médecine spécialisée, relevant de la médecine, de la chirurgie et éventuellement de l'obstétrique, peuvent être effectués ou appliqués :

- à tout moment;
- dans un contexte pluridisciplinaire;
- dans les conditions de soins et le cadre médical, médico-technique, paramédical et logistique requis et appropriés;
- pour et à des patients qui y sont admis et peuvent y séjourner parce que leur état de santé exige cet ensemble de soins;
- afin de traiter ou de soulager la maladie, de rétablir ou d'améliorer l'état de santé ou de stabiliser les lésions;
- dans les plus brefs délais.